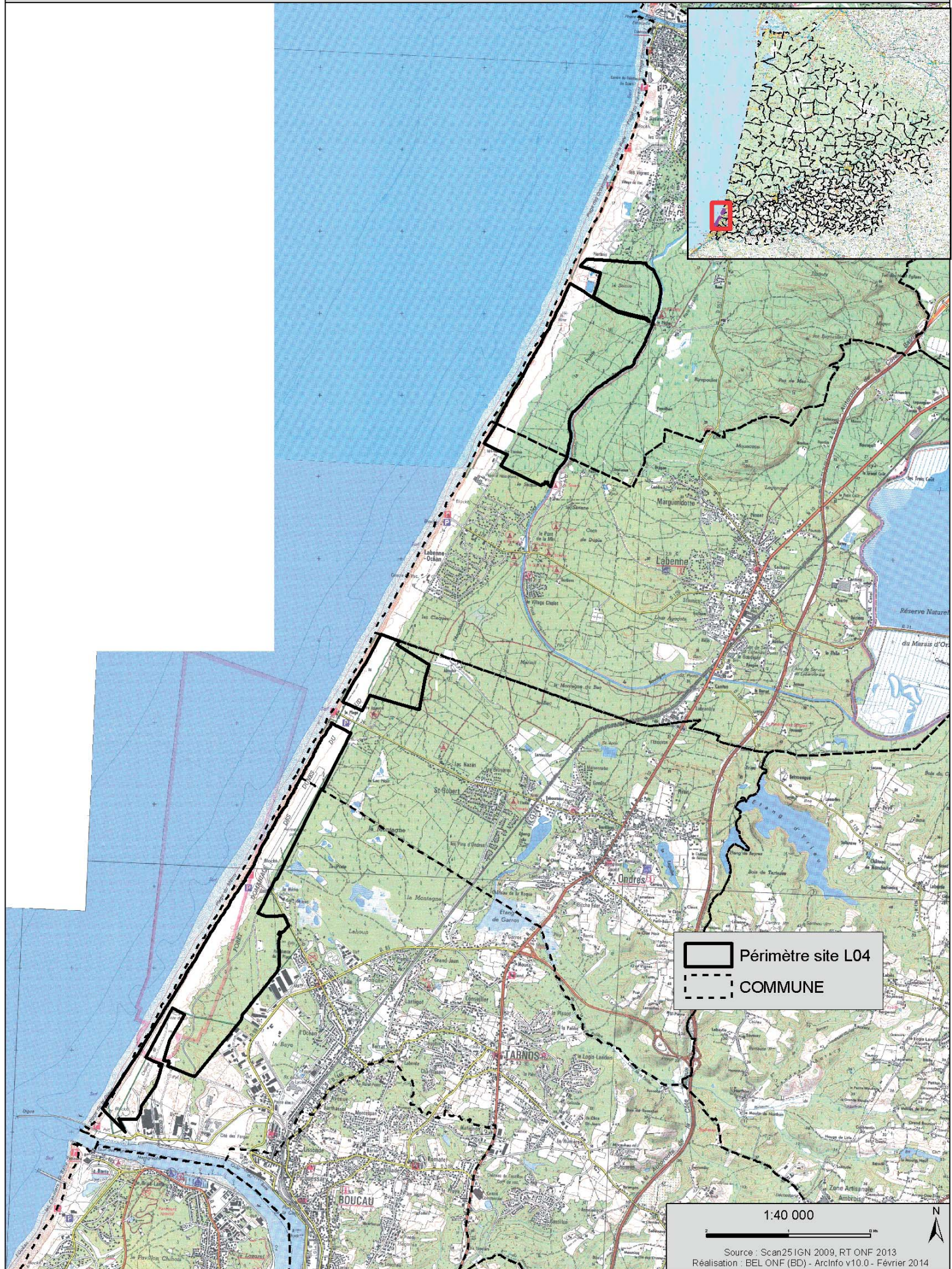


RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE NATURA 2000 FR 7200713

DUNES MODERNES DU LITTORAL LANDAIS
DE CAPBRETON À TARNOS





LE RÉSEAU NATURA 2000

Fondé sur les deux directives Habitats et Oiseaux, Natura 2000 constitue un réseau écologique européen de sites voués à la protection d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire. Le réseau a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Un comité de pilotage local (copil) constitue l'organe central du pilotage de la démarche ; il est chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Ce document d'objectifs (docob), est élaboré dans le cadre d'une large concertation impliquant les acteurs locaux. Il contient un état des lieux qui met en lumière les enjeux du site, sur la base desquels seront définis des objectifs et des actions de gestion qui pourront être engagées sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires, ayants droit et usagers du site. Cette phase de « mise en œuvre » du docob est nommée animation.

Les documents d'objectifs, ainsi que les synthèses découlant de la concertation, de l'animation et des suivis, sont en ligne sur le site dédié, à cette adresse : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/85>.

PRÉSENTATION DU SITE

Site littoral de l'extrême sud-ouest de l'Aquitaine, il est composé de deux entités, l'une se trouvant à Capbreton (et débordant sur la commune de Labenne), l'autre à Tarnos (qui concerne également la commune de Ondres). Les milieux concernés sont des dunes littorales non boisées, ainsi que des dunes boisées (pinèdes de Pin maritime avec Chêne-liège). La superficie de ces deux entités est voisine de 600 hectares, suite à l'extension des périmètres décidée lors de la révision des docobs (ancienne contenance : 480 hectares).

L'érosion marine est très active à Capbreton où l'on observe des falaises vives importantes, traduisant un recul du trait de côte, mais elle reste moins prononcée à Tarnos, certainement du fait de la protection offerte par la digue de l'Adour qui est plus au sud.

Enfin, il constitue une zone spéciale de conservation (ZSC) désignée le 7 juin 2011 (parution au journal officiel de la République française - JORF - le 7 juillet 2011).



Forme très particulière de la dune de Capbreton, soumise à l'érosion marine.



Le Lis Matthioli, espèce emblématique de Tarnos, où se trouve la plus vaste colonie atlantique.



Dune grise et lisière à Tarnos.

LES ENJEUX : SYNTHÈSE

Les enjeux sont importants, et découlent de la présence de milieux dunaires atypiques caractérisés par des dunes basses à sables grossiers, et par une dynamique végétale très forte.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont quasiment omniprésents et l'on trouve un grand nombre d'espèces végétales endémiques, protégées.

La végétation subit une forte influence du secteur phytosociologique ibérique, ce qui apporte une plus grande diversité que sur les dunes du nord.

L'entité sud se trouve au nord immédiat de Bayonne et du complexe BAB (Bayonne – Anglet – Biarritz), et le site concerne la quasi-totalité de la façade océane de Tarnos.

Les enjeux socio-économiques (développement touristique et urbain) sont ici très forts et sont à l'origine d'une pression foncière importante, nécessitant la mise en place de solutions pour limiter l'impact du public sur les milieux naturels.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu
Sables des hauts de plages à Talitres	1140-1	1
Végétation annuelle des laisses de mer	1210-1	
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	
Dunes mobiles atlantiques à <i>Ammophila arenaria</i>	2120-1	
Dunes grises des côtes atlantiques	2130-2	
Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	2130-5	
Dunes françaises à bruyère cendrée	2150	
Landes sèches européennes	4030-4	2
Aulnaies, Saulaies, Bétulaies et Chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires	2180-5	
Dunes à Saule des dunes	2170-1	3
Dunes boisées littorales des régions atlantiques à Chêne-liège	2180-3	4

(Les habitats naturels prioritaires sont en couleur)



Revers interne de la dune grise, caractéristique du sud-landais.



Chênaie hygrophile en bordure du Boudigau à Capbreton.



Peuplement du haut de plage, rare en Aquitaine, à Euphorbe péplis et Pourpier de mer.



L'emblématique Lézard ocellé, le plus grand du genre en Europe.



La corbeille d'or des sables : l'essentiel de la population mondiale se trouve ici, dans le sud landais.

LES ENJEUX ESPÈCES

Plus de 200 espèces de la flore ont été inventoriées, parmi lesquelles 20 présentent un enjeu important dû à leur endémisme, à leur protection ou à leur classement dans le livre rouge de la flore menacée.

Cependant, aucune n'apparaît dans l'annexe 2 de la directive habitats. La présence de la Corbeille d'or des sables représente un enjeu de niveau mondial du fait de l'endémisme à aire très restreinte au plan mondial de cette plante.

Au niveau de la faune, près de 40 espèces présentent un enjeu patrimonial, on dénombre 7 espèces de l'annexe 2, et 21 de l'annexe 4. Ceci concerne particulièrement les Chirop- tères, les insectes (Lucane, Grand Capri- corne), et la Cistude (qui est présente à proximité du site).

ACTEURS ET ACTIVITÉS

La fréquentation des plages constitue une activité touristique majeure, des mois d'avril à octobre. Le tourisme a justifié la mise en œuvre d'opérations publiques telles les Plans-plages de Ondres et de Tarnos, dont l'objectif vise à limiter l'impact du public sur les milieux naturels tout en améliorant les conditions d'accès et de sécurité. Un grand nombre d'acteurs intervient au sein de l'activité : offices de tourisme, loisirs sportifs (surf, VTT, sports équestres, marche, randonnée...), mais aussi collectivités qui assurent le nettoyage des plages, la sécurité de la baignade, etc.

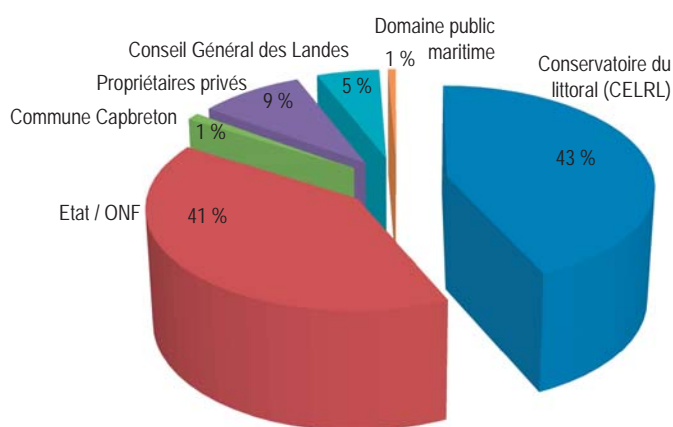
La proximité de centres urbains importants suscite une demande en « espaces verts » pour le public ; les perspectives d'évolution de la démographie nécessitent également de répondre à cette demande de loisirs en espaces naturels avec de fortes attentes (inscrites dans les objectifs des acteurs du territoire) en matière de pédagogie et/ou d'éducation ludique du public à la protection des milieux naturels.

Le Pin maritime associé au Chêne-liège et au Chêne pédonculé constitue l'essentiel des boisements ; les peuplements sont renouvelés par « régénération naturelle », à l'exclusion des îlots de sénescence où aucune action sylvicole n'est menée (si ce n'est la mise en sécurité des peuplements). Le risque incendies de forêts se doit d'être pris en compte par la mise en œuvre de travaux et mesures adaptés pour préserver le forêt et assurer la sécurité du public.

La chasse est autorisée sur la dune et en forêt.

La pratique de sports mécaniques, illicite au sein de ces milieux fragiles, contribue à la dégradation des dunes : c'est pourquoi des travaux adaptés sont nécessaires (mise en défens par exemple) ainsi que des actions de surveillance.

Répartition des propriétaires
(Surface totale : 600 ha)



Le « Barbara » est une relique unique d'un blockhaus-tour du Mur de l'Atlantique. Il figure désormais dans le patrimoine historique.



Les expérimentations d'exclos ont débuté à Tarnos en 1997. Des contrats Natura 2000 ont permis de les développer.



La fréquentation des dunes nécessite un encadrement, indispensable à la préservation des milieux.

LES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE

La définition des objectifs de développement durable est établie à partir du croisement des diagnostics écologique et socio-économique.

Cinq objectifs de développement durable ont été retenus :

- A** Assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, en prenant en compte les espèces patrimoniales
- B** Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire
- C** Prendre en compte le contexte socio-économique, afin de réduire les impacts sur les milieux et espèces
- D** Conforter les connaissances, mettre en place les suivis, en associant au mieux les ressources locales.
- E** Assurer l'animation du site et la communication, en coordination avec les politiques publiques.

LES OUTILS DE GESTION

Conformément aux orientations retenues par l'État français pour la mise en œuvre de Natura 2000, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Pour cela, des outils ont été mis en place : les contrats et la charte Natura 2000.

Les contrats Natura 2000 permettent en contrepartie d'une rémunération, d'engager des actions favorables à la biodiversité, et reconnues comme telles au niveau européen.

La charte Natura 2000, dresse un ensemble d'engagements non rémunérés bénéfiques à la biodiversité, permettant d'inscrire un propriétaire ou une activité dans une démarche de développement durable, constituant ainsi un label de qualité et de reconnaissance sur le site.



Les formations végétales sud landaises constituent des milieux uniques, dont la protection permet le maintien de la diversité d'espèces et de paysages.

LES MESURES DE GESTION

Sur la base des objectifs de développement durable, plusieurs actions contractualisables ont été déclinées, en référence à la circulaire de gestion en vigueur.

Les actions sont décrites dans un catalogue attaché au docob :

- A32320P et R** Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (dune)
- A32326P** Aménagements visant à informer les usagers en milieu dunaire
- A32329** Lutte contre l'érosion des milieux dunaires
- F22714** Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- A32332** Restauration des laisses de mer
- F22702** Création ou rétablissement de mares forestières (également A32309P, A32309R)
- F22711** Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (forêt)
- FF22712** Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F22701** Création ou rétablissement de clairières ou landes
- F22710** Mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire (dune boisée)
- A32324P** Travaux de mise en défens (dune non boisée)



Euphorbe peplis

PROCESSUS DE RÉVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'élaboration, puis la révision des documents d'objectifs ont été menées dans le cadre d'une large concertation, dont nous rappelons les principales phases :

- Phase initiale de rédaction du docob et d'animation :
 - Copil installé le 20/01/2003 à Capbreton
 - Docob validé le 21/12/2004 à Seignosse
 - Copil réuni le 19/06/2008 à Seignosse pour le bilan 2007 et les actions 2008 - Mise en place d'un comité restreint de suivi réuni le 07/04/2010 à Capbreton.
- Désignation de l'opérateur technique :
 - Office national des forêts (convention du 04/12/2001, 31/03/2006, et reconductions ultérieures).
- Site désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 7 juin 2011 (JORF - le 7 juillet 2011)
- Phase de révision du docob :
 - Copil du 30/09/2010 à Tarnos, (validation des chartes, bilan 2010 et engagement de la procédure de révision).
 - Comité technique du 08/11/2010 à Lit et Mixe (définition de la méthode de révision).
 - 2011 et 2012 : enquêtes de terrain, étude socio-économique, étude du foncier...
 - Comité restreint de suivi du 29/05/2013 à Mimizan (pré-validation des données de synthèse du diagnostic et celle des enjeux et objectifs).
 - Comité restreint de suivi du 25/09/2013 à Seignosse (catalogue d'actions, modifications apportées aux enjeux et objectifs).
 - Comité de pilotage du 26/01/2014 à Lit et Mixe (modification des périmètres, enjeux, objectifs et actions).
 - Comité de pilotage du 26/11/2014 à Lit et Mixe (validation des périmètres, du docob, de la charte).



L'ANIMATION DU SITE

La mission d'animation consiste à mettre en œuvre la partie opérationnelle du document d'objectifs.

Les actions sont définies selon certaines priorités : il est préconisé de placer l'entité de Capbreton comme prioritaire car n'ayant bénéficié d'aucune action précédemment ; par ailleurs, la mutualisation avec les sites voisins, et l'inscription des actions au sein des territoires doivent être développées.

Sur les financements, la recherche de sources autres que les contrats doit être privilégiée, et s'inscrire dans des programmes propres aux territoires.

La communication constitue une mission d'animation prioritaire, et doit rendre compte de la vie du site, de l'évolution des connaissances, et associer au mieux les acteurs locaux.



Le nettoyage manuel sélectif des plages favorise le maintien des lasses de mer et accroît la diversité (contrat porté par le conseil départemental des Landes).

Les travaux mis en œuvre sur la dune visent à conserver la mosaïque d'habitats, ainsi que les espèces végétales et animales présentes.

Ces actions de génie écologique reposent sur des techniques éprouvées qui assurent la conservation de ces milieux fragiles.

LES ÉVALUATIONS D'INCIDENCES

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces.

L'outil réglementaire de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre la conservation de la biodiversité et les activités humaines.

La mission d'animation comprend un volet d'assistance aux porteurs de projets.

LA STRUCTURE ANIMATRICE

- Le pilotage de l'animation est porté par l'Etat représenté par le préfet des Landes. L'Office national des forêts s'est porté candidat pour la phase d'animation 2015 – 2017.
- Les propriétaires et ayants droit peuvent solliciter le chargé de mission pour toute question sur la gestion des sites, les contrats, la charte...
- De même les collectivités, les EPCI, les associations peuvent obtenir un soutien pour les projets territoriaux susceptibles de toucher les sites Natura 2000.
- Conception : Office national des forêts
- Crédits photographiques : Office National des Forêts - G. Granereau
- Version 3 - mars 2015



Dune grise et lisière forestière.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR NATURA 2000 ET LE SITE

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer des Landes

Service nature et forêt

351, Bd Saint-Médard - 40012 Mont de Marsan Cedex

05 58 51 30 14 - 06 28 41 08 93 - gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr

DREAL Aquitaine / SPREB

Division milieux naturels et paysage

Cité administrative, rue Jules Ferry, boîte 55, 33090, Bordeaux cedex

05.56.24.88.22 - coline.garde@developpement-durable.gouv.fr

Structure animatrice pour la phase d'animation précédente, et candidate pour la suivante (2015 – 2017) :

Office National des Forêts

valerie.pereira-martineau@onf.fr - 06 23 66 46 07 - 05 57 81 22 76

Chargé de mission : gilles.granereau@onf.fr - 06 13 81 60 36 - 05 58 98 27 82

Tous les documents sont accessibles sur le portail des sites littoraux d'Aquitaine :

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/>

Agence LNA
9 rue Raymond Manaud
33542 Bruges Cedex
Mars 2015



www.onf.fr